Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212201115-20260605-2026_06_013-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE LANMODEZ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Date de la convocation : 01/06/2026

L'an deux mil vingt-six,
Le vendredi 5 juin à 19 h 30
Le Conseil Municipal de la Commune de LANMODEZ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire A la Mairie, sous la présidence, de Madame Lognoné Jamila, Maire.
Etaient présents : Mesdames LE BIDEAU Noémie, IZAUTE Marie Emmanuelle, ROLLAND-CAVELAN Nolwenn, DOMANCICH Lydie et Messieurs ROMBAUT Philippe PARANTHOËN Rémi, LUCAS Fabien, BOULANGER Pierre Pascal et JOUAN Patrick.
Absents : Madame DURAND Sylvie procuration à Madame IZAUTE Marie Emmanuelle.
Secrétaire : Madame IZAUTE Marie Emmanuelle a été élue secrétaire.

SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal **VOTE** les subventions 2026 ci-après :

- **Communales**

	DEMANDES	*VOTE 2025*	*VOTE 2026*
1	Amicale des Parents d'Elèves	651 € + 458 € = 1109	1109 € (651 € + 458 €)
2	Association « Les Tadornes »	480.00	Pas de demande
3	Association Sauvegarde du Patrimoine Communal	480.00	480.00
4	Association des chasseurs de LANMODEZ	50.00	50.00
5	Piégeage sur la commune	200.00	200.00
6	Amicale communale des chasseurs de LANMODEZ	50.00	50.00
7	Association balades en Trégor	300.00	300.00
8	Association Le Relais de Lanmodez	480.00	480.00
9	Association Les Papillons de la Presqu'île	250.00	250.00

- Pour l'association le relais de Lanmodez Mesdames IZAUTE Marie Emmanuelle et Mme DURAND Sylvie ne participent pas au vote car elles adhèrent à l'Association donc 9 voix pour.

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212201115-20260605-2026_06_013-DE

- Pour l'association Les Papillons de la Presqu'île Monsieur ROMBAUT Philippe ne participe pas au vote car il est membre de l'association donc 10 voix pour

- **Autres**

	DEMANDES	***VOTE 2025***	***VOTE 2026***
1	Amicale des Médaillés Militaires de la Presqu'île	40.00	40.00
2	Association Cantonale Anciens Combattants UFAC	40.00	40.00
3	FNACA	40.00	40.00
4	La Ligue contre le cancer	40.00	40.00
5	Les donneurs de Sang	40.00	40.00
6	SNSM Pleubian	100.00	100.00
7	Les Restos du Cœur	100 € en bon d'achat au commerce multiservices	100 € en bon d'achat au commerce multiservices
8	Officiers Mariniers du canton de Lézardrieux	40.00	40.00
9	A.N.A.C.R. BEGARD	40.00	40.00
10	Visiteurs des malades en hôpital (Tréguier)	40.00	40.00
11	Randonneurs de la Presqu'île	40.00	Pas de demande
12	Ty ma zud coz	40.00	N'existe plus
13	Association du mémorial américain PLEUBIAN	0	Pas de demande
14	DANSERIEN LEDENEZ PLEUBIAN	0	0
15	Association Tud Ar Vro	40.00	40.00
16	Cirque en flotte	15 €/enfant de Lanmodez	0
17	Club Gym Pleubiannais	0	0
18	Stade Paimpolais		0
19	Atlétisme		0

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212201115-20260605-2026_06_013-DE

- Pour l'association La ligue contre le cancer, Madame LE BIDEAU Noémie et Monsieur LUCAS Fabien s'abstiennent car ils souhaitaient une somme plus importante
- Pour l'association des officiers mariniers du canton de Lézardrieux Madame LE BIDEAU Noémie et Mr JOUAN Patrick s'abstiennent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
La Maire
Lognoné Jamila.



Certifié exécutoire par transmission, Le 22/06/2026 En Préfecture des Côtes d'Armor
La Maire,
Lognoné Jamila.



Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 022-212201115-20260605-2026_06_013-DE

